



Paris le 8 avril 2020

**A Madame la Directrice Générale
de l'Enseignement et de la Recherche
DGER
1ter avenue de Lowendal
75007 Paris**

Objet : continuité pédagogique et session des examens 2020 dans l'enseignement agricole public

Madame la Directrice Générale,

La FCPE et le SNETAP-FSU regrettent d'avoir été trop peu consultés ou informés depuis le début de la crise sanitaire, en particulier concernant l'organisation de la session d'examen 2020. Les annonces du Ministre de l'Education nationale du vendredi 3 avril en indiquant qu'elles s'appliquent à l'Enseignement agricole, sans autre précision, ont créé de l'incompréhension et de nouveaux questionnements chez les familles et les équipes éducatives. Des précisions auraient été bien utiles en cette période de crise.

C'est la raison pour laquelle, nos deux organisations souhaitent vous préciser leurs positions.

Un lien pédagogique qui doit être clarifié, amélioré

Nous considérons, après plus de trois semaines de confinement, que le terme de "continuité pédagogique" est peu pertinent, tant celle-ci est illusoire pour nombre de nos jeunes.

Qu'elles ou ils soient issu.es de familles subissant la maladie, de familles modestes sans outils numériques suffisants, de familles vivant dans une zone peu connectée, qu'elles ou ils soient en situation de handicap, qu'elles ou ils soient apprenti.es en poste dans leur entreprise... ou pour bien d'autres raisons encore, nombre de jeunes de l'enseignement agricole public n'ont pas pu bénéficier de tous les dispositifs (pourtant nombreux, variés, inventifs...) mis en place par les équipes éducatives.

Au moment de la reprise de l'activité des établissements, il faudra prendre en compte ces situations diverses. Il faudrait également que s'amplifient les mesures complémentaires pour permettre au plus grand nombre de jeunes l'accès aux travaux proposés par les enseignant.es. On parle ici par exemple de mise à disposition d'ordinateurs (fixes ou portables) pour les familles, on parle également de la signature d'un contrat entre le Ministère de l'agriculture et DOCAPOSTE pour permettre à des jeunes de recevoir de façon sécurisée à domicile les supports proposés par leurs professeurs. Il est nécessaire enfin, et surtout, de rappeler aux équipes que pendant la période de confinement ce sont les acquis des élèves du début d'année qui doivent être consolidés et que, si les établissements ouvrent de nouveau leurs portes avant début juillet, il faudra reprendre dans le cadre du

groupe classe tout ce qui a pu être étudié pendant la période de confinement si tel a été le cas.

Session des examens 2020 : de la nécessaire bienveillance et du respect du travail des élèves-apprenti-es-étudiant.es et des équipes pédagogiques

Tout d'abord, nous prenons acte de la suppression des épreuves terminales et de leur remplacement par le contrôle continu. Cependant, nous portons à votre connaissance 4 points de vigilance concernant les modalités d'organisation de la session 2020 des examens dans l'enseignement agricole public afin de conserver une valeur nationale du diplôme, de respecter le travail des équipes et des élèves-apprenti-es-étudiant-es dans une nécessaire bienveillance.

Concernant les CCF déjà réalisés par les candidat-es des différents diplômes, ils doivent être pris en compte pour l'obtention du diplôme et ce pour celles et ceux déjà réalisés avant le confinement. Il ne semble pas raisonnable d'envisager d'en réaliser à la sortie de ce dernier.

Pour ce qui est des rapports de stage, fiches, dossiers technologiques, il faudra également les prendre en compte comme partie importante de l'épreuve qu'ils étaient censés préparer.

Pour être le moins inéquitable possible lorsque l'on parle de contrôle continu (qui doit remplacer les épreuves terminales), celui-ci devra prendre en compte pour les disciplines concernées les cinq premiers trimestres du cycle (3 trimestres de 1^{ère} et 2 premiers de terminale). Devant l'incertitude de la reprise dans les EPL, il ne semble pas raisonnable de tabler sur la prise en compte de notes du 3^e trimestre de terminale.

Enfin pour le rattrapage, nous souhaitons qu'il soit demandé aux jurys de faire preuve de bienveillance en rappelant que les notes du contrôle continu n'étaient pas censées servir à cela. Il faudra également revoir, tout particulièrement, l'accès au rattrapage pour les candidats au BAC PRO, car, en plus d'avoir 8 après les épreuves du 1^{er} groupe, il faut avoir 10 à l'épreuve E7. Compte tenu du confinement et d'une épreuve E7 tronquée, celle-ci devrait être supprimée.

Plusieurs scénarios sont nécessaires pour la reprise d'activités des établissements scolaires (EPL)

Pour terminer et afin de rassurer tant les familles et leurs enfants que les équipes éducatives, nous souhaitons que vos services puissent envisager 2 à 3 scénarios de reprise des activités dans les EPL. Ces scénarii pourraient se baser sur 3 dates : retour au 11 mai, retour au 8 juin et un dernier scénario considérant qu'il n'y aurait pas de reprise avant les vacances d'été. Ainsi pour chacun de ces scénarii, il serait indiqué des éléments sur les sujets suivants : condition d'accueil à l'internat, organisation de la scolarité, organisation des stages en entreprise, calendrier des étapes de l'orientation, organisation des instances des EPL...

Restant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, nos plus sincères salutations.

Karine AULIER

Représentante nationale FCPE
Pour l'enseignement agricole

Olivier BLEUNVEN

Secrétaire Général adjoint
SNETAP-FSU

Contacts :

- SNETAP-FSU snetap-fsu@snetap-fsu.fr
- FCPE fcpe@fcpe.asso.fr kaulier@fcpe.asso.fr